

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DECEMBRE 2016

Nombre de Conseillers :  
 en exercice : 19  
 présents : 14  
 votants : 17

L'an deux mille seize, le quatorze décembre, les membres du conseil municipal de Froidfond légalement convoqués, se sont réunis en séance publique à la mairie, sous la présidence de Philippe GUERIN, Maire,

Membres :

Date de convocation :  
 6 décembre 2016

Date d'affichage :  
 6 décembre 2016

1. Freddy BARRETEAU,	2. Annie FLAIRE,
3. Jérôme de LALOUBIE,	4. Katia RIAND,
5. Frédéric BOUCARD,	6. Maryvonne VOYEAU, Absente
7. Frantz GIRAUDET, Absent	8. Régis GUITTET,
9. Freddy BIRON, Absent	10. Jean-Yves COUTANT,
11. Nicole DURANTEAU,	12. Fabienne BOTZ, Absente
13. Corinne RAMBAUD,	14. Jean-Philippe GIRAULT, Absent
15. Freddy MARTIN,	16. Patricia NAULEAU,
17. Natacha QUEVEAU,	18. Corinne BIROT,

Pouvoir :

Fabienne BOTZ pour Annie FLAIRE  
 Jean Philippe GIRAULT pour Philippe GUERIN

Secrétaire de séance :  
 Annie FLAIRE

<b>DECISION MODIFICATIVE DU BUDGET PRINCIPAL N°5</b>	14122016_01
--	-------------

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14,

Vu le budget assainissement,

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'autoriser la décision modificative suivante du budget principal de l'exercice 2016,

Sens	Imputation	R	OS	OI	Libellé	Montant
D	60622	X			Carburants	3 000.00 €
D	60624	X			Produits de traitement	6 000.00 €
D	60632	X			Fournitures de petit équipement	5 000.00 €
D	60636	X			Vêtement de travail	800.00 €
D	615221	X			Entretien et réparations de bât. Publics	5 000.00 €
D	61551	X			Matériel roulant	2 000.00 €
D	6227	X			Frais d'actes et de contentieux	4 300.00 €
D	6262	X			Frais de télécommunications	1 000.00 €
D	6218	X			Autre personnel extérieur	10 000.00 €
D	6413	X			Personnel non titulaire	5 000.00 €
D	64168	X			Autres emplois d'insertion	4 000.00 €
D	022	X			Dépenses imprévues	-4 850.00 €
R	74121	X			Dotation de solidarité rurale	13 250.00 €
R	74127	X			Dotation nationale de Péréquation	28 000.00 €
D	020	X			Dépenses imprévues	-8 515.00 €
D	1641	X			Emprunt	4 390.00 €
D	165	X			Dépôts et cautionnements	395.00 €
D	16818	X			Autres prêteurs	730.00 €
D	2313	X			Construction (agrandissement étang)	3 000.00 €

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la décision modificative n°5.

**INDEMNITES DES AGENTS RECENSEURS**

14122016\_02

Monsieur le Maire propose au conseil municipal une rémunération de 1380 € brut pour les deux agents recenseurs qui effectueront le recensement en campagne, et 1150 € brut pour l'agent recenseur qui effectuera le recensement au centre bourg.

Le conseil municipal à l'unanimité adopte la rémunération des agents recenseurs.

**ELECTION DU DELEGUE COMMUNAUTAIRE**

14122016\_03

**Conseillers communautaires représentant la commune de FROIDFOND au Conseil communautaire de Challans Gois communauté**

En application du schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) de la Vendée de mars 2016, Monsieur le Préfet de la Vendée a décidé de la création, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, de la communauté de communes Challans Gois Communauté.

Ce nouvel ensemble intercommunal issu de la fusion des actuelles communautés de communes du Pays de Challans et du Pays du Gois et du rattachement de la commune de Saint-Christophe-du-Ligneron, regroupera les communes de Beauvoir-sur-Mer, Bois-de-Céné, Bouin, Challans, Châteauneuf, Froidfond, La Garnache, Saint-Christophe-du-Ligneron, Saint-Gervais, Saint-Urbain et Sallertaine et comptera 44 485 habitants (population municipale 2016).

Par arrêté du 25 novembre 2016, Monsieur le Préfet a fixé le nombre et la répartition des sièges du conseil communautaire de Challans Gois Communauté. Tenant compte de la décision des conseils municipaux de ne pas recourir à un accord local pour déterminer ce nombre et cette répartition, ceux-ci résulteront de l'application des règles de droit commun prévues aux II à VI de l'article L. 5211-6-1 du code général des collectivités territoriales.

En application de ces règles, le conseil communautaire de Challans Gois Communauté comptera 39 sièges répartis comme suit :

Commune	Population municipale 2016	Nombre de siège(s) attribué(s)
Beauvoir-sur-Mer	3 942	4
Bois-de-Céné	1 903	1
Bouin	2 165	2
Challans	19 501	19
Châteauneuf	968	1
Froidfond	1 720	1
Garnache (La)	4 663	4
Saint-Christophe-du-Ligneron	2 529	2
Saint-Gervais	2 476	2
Saint-Urbain	1 754	1
Sallertaine	2 864	2
<b>TOTAL</b>	<b>44 485</b>	<b>39</b>

Il convient désormais de procéder à la désignation des conseillers communautaires qui seront installés en janvier prochain lors de la toute première réunion du conseil communautaire de Challans Gois Communauté.

Le c) du 1° de l'article L. 5211-6-2 du code général des collectivités territoriales prévoit que, dans les communes qui comptent 1 000 habitants et plus, « *si le nombre de sièges attribués à la commune est inférieur au nombre de conseillers communautaires élus à l'occasion du précédent renouvellement général du conseil municipal, les membres du nouvel organe délibérant sont élus par le conseil municipal parmi les conseillers communautaires sortants au scrutin de liste à un tour, sans adjonction ni suppression de noms et sans modification de l'ordre de présentation. La répartition des sièges entre les listes est opérée à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne. Si le nombre de candidats figurant sur une liste est inférieur au nombre de sièges qui lui reviennent, le ou les sièges non pourvus sont attribués à la ou aux plus fortes moyennes suivantes.* »

Par ailleurs, lorsqu'une de ces communes ne dispose que d'un seul siège au conseil communautaire, la liste des candidats au siège de conseiller communautaire comporte deux noms. Le second candidat de la liste qui a été élue devient conseiller communautaire suppléant.

Ce suppléant pourra :

- remplacer, à titre temporaire et avec voix délibérative, le conseiller titulaire absent en séance du conseil sous que ce dernier en ait avisé le président ;
- remplacer le conseiller titulaire si le mandat de ce dernier prend fin définitivement de façon prématurée ; il devient alors le conseiller communautaire titulaire de sa commune.

Dès lors le conseil municipal est invité à élire deux conseillers communautaires - un titulaire et un suppléant - parmi les conseillers communautaire sortants.

A l'appel des candidatures, une liste est déposée, à savoir :

Liste A :

- conseiller communautaire titulaire : Philippe GUERIN
- conseiller communautaire suppléant : Freddy BARRETEAU

En outre, l'article L. 2121-21 du code général des collectivités territoriales dispose qu'il est voté à bulletin secret lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une présentation. Toutefois, le Conseil municipal peut décider, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, de déroger à cette règle sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément le vote à bulletin secret.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

VU les dispositions des articles L. 2121-21 et L. 5211-6 et suivants du code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté du 25 novembre 2016 par lequel Monsieur le Préfet de la Vendée a fixé le nombre et la répartition des sièges du conseil communautaire de Challans Gois communauté ;

DECIDE à l'unanimité de voter à main levée.

L'opération de vote a donné le résultat suivant :

Nombre de conseillers présents ou représentés : 16

Abstentions :

Exprimés : 16

Liste unique : 16

Nombre de sièges à pourvoir : 2

Quotient électoral : 2/exprimés

Sont proclamés élus :

- Philippe GUERIN en qualité de conseiller communautaire titulaire ;
- Freddy BARRETEAU en qualité de conseiller communautaire suppléant.

Ont signé au registre les membres présents. L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h.  
A Froidfond, le 14 décembre 2016.

**FEUILLET CLOTURANT**

**LA SEANCE DU 14 DECEMBRE 2016**

**Délibérations de la séance :**

- 1- **DECISION MODIFCATIVE DU BUDGET COMMUNAL N°5**
- 2- **DECISION MODFICATIVE DU BUDGET ASSAINISSEMENT N°3**
- 3- **AUTORISATION D'ESTER EN JUSTICE**
- 4- **ELECTION DU DELEGUE COMMUNAUTAIRE**

**Signature des membres présents :**

Philippe GUERIN

Freddy BARRETEAU

Annie FLAIRE

Jérôme de Laloubie

Katia RIAND

Frédéric BOUCARD

Maryvonne VOYEAU

Frantz GIRAUDET

Régis GUITTET

Freddy BIRON

Jean-Yves COUTANT

Nicole DURANTEAU

Fabienne BOTZ

Corinne RAMBAUD

Jean-Philippe GIRAULT

Freddy MARTIN

Patricia NAULEAU

Natacha QUEVEAU

Corinne BIROT